

La charge hydraulique d'un lavabo avec siphon de 1 1/2 po de diamètre

Le tableau 2.4.9.3. du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* précise que pour un lavabo domestique ayant une tubulure de sortie et un siphon de 1 1/4 po de diamètre, il faut compter, aux fins de calculs, une charge hydraulique de 1 facteur d'évacuation (F.É.).

Cependant, dans ce tableau, pour le même appareil ayant le même diamètre de tubulure de sortie (1 1/4 po), mais avec un siphon de 1 1/2 po de diamètre, il est demandé de considérer un

facteur d'évacuation de 1 1/2. Pour ce cas précis et pour un lavabo domestique à un seul compartiment seulement, **la Régie du bâtiment du Québec accepte que le facteur d'évacuation soit aussi de 1 et ce, même si le diamètre du siphon est de 1 1/2 po.**

Dans le cas de 2 lavabos domestiques à 1 compartiment avec siphon commun, le facteur d'évacuation (1 1/2 F.É.) demeure inchangé et les valeurs inscrites dans le tableau 2.4.9.3. continuent de s'appliquer telles que spécifiées.

